



École du chat libre de Saintes
31 rue du Cormier
17100 Saintes

PROCÈS VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

L'an deux mille vingt quatre, et le sept avril (07 avril 2024) à seize heures (16h), les membres de l'association de l'École du chat libre de Saintes, se sont réunis en assemblée générale en visioconférence ; la situation personnelle de la présidente ne permettant pas d'organiser une réunion en présentiel.

L'assemblée générale est présidée par Mme Nadine Beaufreton en qualité de présidente et Mme Isabelle Chéron, en qualité de membre bénévole adhérente, en est nommée secrétaire de séance.

6 membres étaient présents.

La présidente rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- x Rapport moral et financier 2023 ;
- x Rapport d'activité 2023 ;
- x Décision de la mise en sommeil de l'association ;
- x Les conditions de son réveil ;
- x A qui est confiée la garde des biens et l'actif de l'association ;
- x Où se trouvent les archives de l'association ;

Il est donné lecture par la présidente, du rapport moral, du rapport d'activités, du rapport financier, du contexte qui a amené la décision de mise en sommeil, sa durée, ses conditions de réveil, la garde de biens et de l'actif de l'association, ainsi que des archives.

- x Durée : indéterminée
- x condition de sortie de sommeil : reprise par une autre équipe de dirigeants – si personne pour prendre le relais, dissolution de l'association avec transmission du patrimoine matériel et financier à une association de Charente-Maritime dédiée à la cause animale
- x deux membres de l'association ont la garde des biens matériels de l'association
- x les archives sont conservées au domicile de la Présidente
- x l'actif de l'association est conservé sur le livret bleu rattaché au compte courant de l'association

L'assemblée générale déclare la mise en sommeil de l'association l'École du chat libre de Saintes officielle et opérationnelle à compter de ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 00

En conséquence, de tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 07 avril 2024, signé par la présidente et la secrétaire de séance représentée par une membre bénévole adhérente.

Fait à Saintes, le 07 avril 2024,

Nadine Beaufreton, présidente :



Isabelle Chéron :



06.51.60.04.37



chats.libres.saintes@free.fr



www.edcsaintes.fr

Association loi 1901 n° W174003279